



Intervention d'Annick Girardin, ministre des Outre-mer

Ouverture du Conseil d'Administration de LADOM

Mercredi 28 juin 2017

Je tiens déjà à vous remercier, Monsieur le président, ainsi que l'ensemble des administrateurs, pour votre présence et je vous félicite pour votre implication en faveur de LADOM.

- Je remercie Corinne DESFORGES, l'ancienne commissaire du Gouvernement qui est partie comme directrice de cabinet de Mme SCHIAPPA ;
- Je tiens également à remercier le directeur général de LADOM, sa secrétaire générale, et tous les agents de LADOM mobilisés au quotidien pour remettre l'Agence sur le bon cap.

C'est ma première intervention devant le CA de LADOM – j'espère qu'il y en aura d'autres – et je suis très heureuse d'être devant vous. La continuité territoriale, la mobilité, l'égalité d'accès aux formations, l'intégration de notre jeunesse, le désenclavement des outre-mer, sont des **défis fondamentaux pour moi**. En tant que député, puis en tant que ministre de la fonction publique, j'ai travaillé pour favoriser l'insertion des jeunes, et des moins jeunes, dans les politiques de formation et d'emploi, pour casser cette barrière de la distance qui empêche certains de se sentir comme pleinement Français. Je continuerai évidemment ce combat en tant que ministre des outre-mer afin que la distance géographique n'entraîne pas la relégation sociale.

LADOM joue en effet un rôle de « **vitrine** » de l'action du ministère des outre-mer vis-à-vis de la **jeunesse d'abord**, dans une composante essentielle qui est celle de sa **formation**, et plus généralement vis-à-vis du **grand public** dans sa composante « **d'aide à la continuité territoriale** ».

LADOM assure l'égalité réelle entre les résidents ultramarins et leurs concitoyens hexagonaux, notamment en matière de **formation professionnelle et de développement des compétences**. Ce sont des missions essentielles qu'il est nécessaire de pérenniser.

Chaque jeune, chaque habitant d'un territoire d'outre-mer doit avoir les mêmes opportunités, les mêmes possibilités que n'importe quel citoyen français. Ceci explique toute l'attention que porte le ministère des outre-mer à LADOM.

Vous connaissez aussi bien – et même mieux – que moi l'**histoire** de LADOM. Mais je le répète souvent, il est important de savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va, **surtout** en cette période de **transformation profonde** pour LADOM.

L'évolution statutaire que vous avez connue récemment répond à un **double objectif**:

- **optimiser et sécuriser** le fonctionnement de l'Agence ;
- **améliorer le service rendu** aux publics bénéficiaires des dispositifs de LADOM.

Depuis 2016, les équipes de LADOM se sont mobilisées pour mettre en œuvre tous les changements qu'implique cette transformation. Je tiens à saluer leur engagement pour aller vers plus d'efficacité, et pour mieux répondre aux aspirations légitimes des bénéficiaires.

Ainsi, 18 mois après cette évolution statutaire, les résultats sont là :

1. Premier résultat, la **résorption progressive des difficultés de gestion** liées à l'application de la comptabilité publique, avec le retour, depuis avril 2017, à une situation normale de **paiement des stagiaires** ;
2. Deuxième résultat, **l'amélioration de la situation financière** : 25M€ de dettes fournisseurs ont été remboursées et la vente de l'ancien siège social de LADOM devrait permettre de dégager 11,7M€.
3. Troisième résultat : après les difficultés de 2016, la campagne « *Passeport Mobilité Études* » **2017 se prépare dans de meilleures conditions**. LADOM est attendue au tournant, vous le savez ; la situation de l'été dernier ne doit plus se reproduire, et je sais compter sur votre mobilisation pour permettre aux étudiants d'effectuer leur mobilité dans l'Hexagone dans les meilleures conditions.

L'année 2017 est donc une année de transition et de défis pour LADOM qui doit :

- poursuivre sa **transformation** en tant qu'établissement public administratif ;
- préparer les **nouvelles missions** qui lui sont confiées par la loi EROM, je pense notamment à la continuité funéraire ;
- continuer **d'assurer ses missions actuelles** pour les résidents d'outre-mer.

LADOM s'est déjà transformée, mais il **reste encore à faire**. On est au **milieu du gué**. Je souhaite que dans les prochaines années, la place et le rôle de LADOM soient clairement définis. Au fil des années, les dispositifs se sont empilés, des missions nouvelles ont été confiées à LADOM, dans le même temps certaines collectivités se sont mises à intervenir sur le terrain de LADOM. Tout cela mérite un état des lieux et une réflexion.

Cette **réflexion sur les outils mis à disposition des politiques publiques d'outre-mer**, ce sera l'un des objectifs des assises annoncées par le Président de la République. On doit repenser, voire réinventer, les outils aux services des outre-mer. L'élaboration des **contrats de convergence** devra également tracer des pistes d'amélioration, pour faire mieux au bénéfice de la population. LADOM doit prendre sa part dans ces réflexions à venir, que ce soit sur la formation qu'on souhaite pour demain, sur la mobilité, sur les débouchés qu'on offre à notre jeunesse.

L'outre-mer change, continuera à changer, et nous devons adapter les outils qui permettent d'accompagner ces changements. C'est le message que je porte en tant que ministre.

Je souhaite notamment que les outre-mer s'intègrent davantage dans leur **environnement régional** : le désenclavement des outre-mer ne se fera pas si l'on raisonne qu'en termes de rapprochement à la métropole, et je remercie M. le Président d'avoir rappelé la signature de « *l'accord-cadre pour l'intégration des Outre-mer dans leur bassin d'emploi océanique* ». C'est la voie qu'il faut prendre : **l'outre-mer doit se penser dans son bassin maritime**, et pas seulement dans sa relation à Paris.

Dans les perspectives d'évolution pour les prochaines années, je pense également à l'engagement du Président de la République sur les **200.000 billets aidés par an pour les ultramarins**. C'est un engagement fort, qui est essentiel pour **désenclaver les territoires**.

Dans ces défis à venir, je le redis, LADOM a toute sa part à jouer et j'invite les membres du CA et tout le personnel de LADOM à **réfléchir** à la mobilité souhaitée pour les outre-mer de demain. L'outre-mer de demain doit se penser en associant tous les acteurs, dans une co-construction, dans une logique de partenariat, avec les élus, les associations, les acteurs socio-économiques, les habitants, l'État et ses agences. C'est tous ensemble que nous réussirons, et ce sera la méthode qui sera utilisée pour les assises des outre-mer.

- Je veux rappeler **l'exigence de résultat et de qualité** qui s'attache aux interventions de LADOM. Je sais que la direction générale, les personnels et les administrateurs partagent également cette exigence.
- LADOM est un bel outil, un outil qui a évolué et continuera d'évoluer, et sa réussite est essentielle. Il faut donner à LADOM les **moyens de ses ambitions**, mais surtout de la **sérénité**. Celle-ci viendra également d'un retour à l'équilibre, d'une bonne situation financière. La DGOM et le ministère continueront pour leur part d'accompagner LADOM dans les prochaines années.

Voilà, il ne me reste plus qu'à souhaiter à vous, administrateurs de LADOM, de poursuivre vos travaux avec l'implication et l'engagement dont vous avez toujours fait preuve, et cela au bénéfice des ultramarins.